

Compte rendu de la réunion du bureau

Samedi 7 août 2021

Présents : Franck Brechon, Jean-Charles Ribes, Georges Castelvi, Eric Bouchet, Jocelyne Kastelnik, Séverine Romestant, Oscar Encuentra, Guillaume Martins.

Excusés : Guillaume Martins, Elodie Capet, Emmanuel Nantet, Jean Sicre, Cyr Descamps.

- Organisation des plongées « Aresmar ».

La question de pose de mieux définir ce qu'est une plongée organisée sous couvert de l'Aresmar, tant pour des questions de cohérence de nos activités, que de responsabilité et de clarté dans des opérations ouvrant droit à utiliser le matériel de l'association et permettant une défiscalisation des frais engagés. En effet, la question a été posée de la prise en compte dans ce cadre de plongées organisées par quelques membres.

Après discussion, il est rappelé :

- ainsi qu'indiqué au règlement intérieur de la section plongée fédérales, seules les plongées autorisées par un membre du bureau peuvent être regardées comme des plongées réalisées dans le cadre de la structure ;
- elles doivent en outre être ouvertes à tous les membres qui le souhaitent dans le respect de leurs prérogatives en fonction de l'encadrement disponible. Elles doivent donc à ce titre être annoncées à l'avance à toutes et tous ;
- seules ces plongées donnent droit à utiliser le matériel de l'Aresmar (détendeurs notamment) et à gonfler les blocs avec le compresseur de l'Aresmar (à condition impérative qu'une personne habilitée au compresseur soit présente) ;
- les plongées à finalité archéologiques ne peuvent être considérées comme réalisées dans le cadre de l'Aresmar que si elles sont encadrées par une personne formée (FA1 FFESSM ou plus / formation universitaire).

Dans tous les cas, seules ces plongées peuvent faire l'objet d'une défiscalisation.

Il est aussi rappelé que l'utilisation des moyens nautique de l'Aresmar ne peut se faire que sur autorisation expresse d'un membre du bureau.

- Bilan sur les demandes de conversion de CAH.

À ce jour une dizaine de membres ont sollicité leur conversion de CAH B vers un CAH Bb dans le cadre d'un envoi groupé via l'Aresmar. Toutes les demandes sauf deux ont été acceptées. Les refus sont liés à une absence de pratique archéologique régulière et à des profils résolument « plongée loisir »

Il n'y a donc pas de craintes à avoir pour ce qui est du maintien de la validité des membres réguliers et actifs de l'Aresmar. Un appel sera toutefois effectué afin qu'aucun membre qui le souhaite ne laisse passer la date limite de demande de conversion ?

- Flyer de communication.

Il est décidé de réaliser un flyer simple de l'association afin de nous présenter à l'occasion du salon des associations, de Subcam, ou encore de différents événements auxquels nous participons. Nous allons essayer de le préparer pour la fin de l'année afin qu'il puisse être effectif pour les premières rencontres de l'année 2022.

- Opérations :

Un point est fait sur la participation de l'Aresmar à l'opération de prospection sur la Garonne, dans la cadre du PCR Eaurigines, dirigé par Anh-Linh François. Notre intervention concernera la formation PA1 FFESSM dispensée à Aventignan (64) en septembre. Sur deux jours, se succéderont une présentation théorique et une mise en situation pratique dans le lac du village. La formation sera assurée par Pierre de Simon, Olivier Troubat et Franck Brechon. La matériel mis en œuvre sera celui de l'Aresmar. Un budget de 500 € a été alloué par la CNA FFESSM pour cette formation.

L'opération conduite par Emmanuel Nantet au lac de Némi, en Italie, est confirmée. Le bureau donne son accord pour que l'Aresmar assure la gestion financière de l'opération avec des dépenses à la mesure des dons qui seront encaissés en provenances de financeurs sollicités par Emmanuel.